



Droit de passage depuis toujours

Par **55val55**, le **25/05/2010** à **13:18**

Bonjour, depuis toujours j'ai un accès direct à la plage en face de chez moi, une maison est actuellement en construction qui non seulement me bouche la vue sur la mer mais me bloque le passage à marée haute. Il y a-t-il un recours possible?

Par **amajuris**, le **25/05/2010** à **16:17**

bonjour, rnsi une maison se construit devant chez vous c'est qu'il a obtenu un permis de construire sur sa propriété. rnun droit de passage est une servitude qui ne peut s'acquérir que par un titre et non par l'usage. pour la vue et l'ensoleillement vous n'en êtes pas propriétaire surtout en zone urbanisée. rnun permis de construire est toujours délivré sous réserve du droit des tiers. rnvous pouvez attaquer le permis de construire si celui-ci ne respecte pas les règles d'urbanisme. rnà défaut vous pouvez attaquer votre voisin pour trouble anormal de voisinage. rnmais je crains que vos chances soient faibles. rncordialement